

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE
APPEL À CANDIDATURES DE CONCEPTEURS

CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE
DE TROU BIRAN À CAYENNE

1. Maître de l'ouvrage : SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33 avenue Jean Jaurès, Boite Postale 812, 97388 KOUROU CEDEX.
Téléphone : 32-10-34 - Télécopie : 32-29-95.

2. Procédure de passation du marché : marché de maîtrise d'œuvre, négocié après concours restreint sur esquisse « plus » en vertu de l'article 41 du décret 2005-1742 du 31/12/2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance 2005-649 du 06/06/2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des Marchés Publics.

3. Objet du concours : construction de la Résidence Universitaire de Trou Biran à Cayenne comprenant notamment 150 chambres « étudiants », la Maison des Universitaires de l'Amazonie composée de 16 studios, de 5 logements T3 et d'un logement T4, ainsi que de locaux administratifs.

4. Contenu de la mission qui sera confiée au lauréat : mission de base au sens de l'article 15 du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993.

5. Caractéristiques principales :

Le projet comprend les éléments suivants :

- Une Résidence Universitaire composée de :
 - o 150 chambres « étudiant » réparties dans 6 bâtiments
 - o 13 espaces collectifs « cuisine et détente » répartis dans 6 bâtiments
 - o une salle de détente collective
 - o une laverie
 - o un bâtiment administratif d'une dizaine de bureaux et locaux
- La Maison des Universitaires de l'Amazonie composée de :
 - o 16 studios « étudiant »
 - o 5 logements T3
 - o 1 logement T4

Le coût prévisionnel des travaux de bâtiment et VRD est de 6,4 M€,

Date prévisionnelle de début des prestations : février 2011,

Date prévisionnelle de commencement des travaux : février 2012

Ce concours s'inscrit dans un projet / programme financé par des fonds communautaires : oui.

Référence(s) utile(s) du projet / programme : LBU

Financement : LBU, Fonds propres, prêt bancaire.

6. Conditions de participation : L'appel de candidatures s'adresse à une équipe de maîtrise d'œuvre compétente composée au minimum d'un architecte inscrit à l'Ordre, d'un bureau d'étude technique ayant les compétences requises en structures, d'un bureau d'étude technique ayant les compétences requises en fluides et un bureau d'étude technique ayant des compétences requises en VRD. L'équipe constituée désignera un mandataire commun qui sera obligatoirement un architecte.

7. Présentation des candidatures : le dossier présenté par les candidats devra comprendre :

- Dossier administratif

NOTA : exceptée le DC1 , ces documents sont à produire :

- *en cas de groupement d'entreprises : par tous les candidats du groupement y compris le mandataire,*
- *en cas de sous-traitance : par le ou les sous-traitants désignés.*

- 1- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise,
- 2- lettre de candidature DC1 (ex DC4) dûment complétée, datée et signée,
- 3- déclaration du candidat DC2 (ex DC5) dûment complétée, datée et signée,

NOTA : l'attention des candidats est attirée sur l'importance des renseignements à fournir sur ces deux derniers documents, pour lesquels chaque rubrique devra être remplie avec soin, notamment pour l'examen des capacités techniques et financières (chiffre d'affaires des 3 dernières années), critères de choix pour la sélection des candidats « admis à dire »,

- 4- déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC6) dûment complété, daté et signé
- 5- attestation sur l'honneur datée et signée du candidat justifiant la régularité de sa situation fiscale et sociale au 31/12/2009,
NOTA : les imprimés DC1, DC2 et DC6 sont disponibles gratuitement sur le site : <http://www.bercy.gouv.fr/formulaires>
- 6- copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,
- 7- déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat indiquant qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner (article 8 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005),
- 8- extrait Kbis ou équivalent,
- 9- attestation d'assurance Responsabilité Civile,
- 10- copie de l'attestation d'inscription à l'ordre des architectes.

- Dossier technique

- Une note de synthèse qui présente l'équipe candidate sur 2 pages format A4 maximum et faisant figurer les éléments suivants :
 - composition de l'équipe,
 - titres d'études,
 - compétences,
 - répartition des tâches,
 - moyens humains.
- Un dossier de référence qui présentera trois références maximum, de complexité et d'importance équivalentes, réalisées ces 5 dernières années et ce sous la forme suivante :
 - une page A4 présentant les références choisies en précisant pour chacune d'elles le nom du maître d'ouvrage, l'importance, la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation, la mission réellement effectuée, le coût des travaux,
 - une fiche A3 les illustrant (1 par référence).
- Note argumentant la motivation de l'équipe sur le présent projet ainsi que le plan de charge actuel sur 1 page format A4 maximum
- Une note indiquant le taux de rémunération (bâtiment et infrastructure) demandé qui sera au maximum de 9,5 % du montant des travaux. En l'absence de taux ou en cas de taux supérieur à 9,5 %, la candidature sera rejetée.

8. Réception des candidatures : les dossiers de candidature devront être déposés contre récépissé ou transmis sous pli recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Directeur Général de la Société Immobilière de Kourou (S.IM.KO), BP 812, 33 avenue Jean Jaurès 97388 KOUROU CEDEX, **avant le lundi 22 novembre 2010 à 12 heures.**

L'enveloppe portera de façon apparente la mention suivante : **Construction d'une Résidence Etudiante – Campus de Trou Biran à Cayenne. Appel à candidatures de concepteurs. Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis.**

9. Critères de sélection des candidatures : outre la production de l'intégralité des documents visés à l'article 7 du présent avis, les critères de jugement des candidatures seront la qualité de l'équipe et des références présentées, et la motivation de l'équipe.

10. Nombre limite de candidats : le nombre de candidats qui sera admis à concourir est de trois (3).

11. Délai de remise des prestations : Les trois candidats admis à concourir disposeront d'un délai de 40 jours après transmission du programme pour remettre leur prestation à savoir :

- plan de masse au 1/500,
- deux perspectives d'ambiance,
- plan schématique des niveaux significatifs au 1/200,
- deux élévations des façades principales au 1/200,
- deux coupes significatives au 1/200,
- une note explicative du parti architectural et technique de 3 pages maximum en format A4,
- une note sur la compatibilité du projet avec l'enveloppe financière établie à partir d'une approche par ratios du coût du projet,
- une note détaillée présentant le montant global et forfaitaire de la proposition de rémunération,
- un tableau des surfaces finançables (Sh+Sa/2),
- une proposition d'acte d'engagement.

Les documents graphiques devront être présentés sur quatre panneaux A0 (120 X 85). Une copie papier A0 pliée au format A4 ainsi qu'une réduction au format A3 couleur de chacun des quatre panneaux A0 est également imposée

La date prévue pour la remise du programme est le 01/12/2010

11. Critères de sélection du lauréat : outre la production de l'intégralité des documents qui seront demandés dans le règlement de la consultation, les critères de sélection du lauréat seront appréciés en fonction des critères énoncés ci-dessous (dans l'ordre croissant):

- Respect du programme,
- Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière
- Qualité du parti architectural et fonctionnel
- Insertion dans le site

12. Modalités d'indemnisation : à l'issue du concours chaque candidat qui aura remis une prestation conforme au règlement recevra une indemnité de 18 000 euros. L'indemnité du lauréat constituera une avance sur le montant des honoraires qui lui seront dus au titre du marché de maîtrise d'œuvre qui sera passé ultérieurement.

13. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal de Grande Instance de Cayenne

9, avenue du Général de Gaulle

97300 Cayenne

Tél : 0594 29 76 30

Les candidats, dont la candidature et/ou l'offre n'ont pas été retenues, ont un délai de 2 (deux) mois à compter de la notification de ce rejet pour introduire un recours auprès du greffe du tribunal.

14. Date d'envoi de l'avis à la publication : 15 octobre 2010.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 15 octobre 2010.